

REUNION DU 15 JUILLET 2021

Le quinze juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, maire du Tronquay.

Présents : Mme Coralie Bellanger, M. Loïc Bihel, Mme Agnès de Saint Denis, M. Alain Dumont, Mme Patricia Gady Duquesne, M. Michel Grivel, M. Jean-Claude Leboeuf, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Proux. Mme Stella Cogent, Mme Emilie Simonin. Mme Edith Houdan.

Absents : Mme Louise Lecordier (pouvoir donné à M. Alain Dumont), M. Michel Jourdan (pouvoir donné à Mme Edith Houdan), M. Raymond Lafosse.

Date de convocation et d'affichage : 12 juillet 2021.

OBJET : Recherche d'emprunt pour les travaux de la boulangerie et du logement

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 14 voix pour (12 + 2 pouvoirs)

Délibération affichée du 20 juillet au 20 septembre 2021

Madame le maire expose aux Conseil Municipal la possibilité de recourir à un emprunt afin d'assurer le financement des travaux qui seront réalisés dans la boulangerie et dans le logement sis à La Tuilerie.

Dans ce but, elle demande l'autorisation aux conseillers d'effectuer les recherches nécessaires auprès des établissements bancaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise madame le maire à effectuer des recherches d'emprunts afin de financer les travaux.

OBJET : Subvention au club de foot

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 14 voix pour (12 + 2 pouvoirs)

Délibération affichée du 20 juillet au 20 septembre 2021

Madame le maire explique au Conseil Municipal que le club de foot du Tronquay s'est proposé pour refaire la peinture de la main courante du stade.

Afin de participer aux frais, il est soumis la possibilité de verser une subvention de 600 € pour l'achat de la peinture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de valider cette proposition et d'autoriser le versement de la subvention.

OBJET : Installation d'une citerne enterrée au Bourg

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 14 voix pour (12 + 2 pouvoirs)

Délibération affichée du 20 juillet au 20 septembre 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis relatif à l'installation d'une citerne enterrée de 120 m³ qui sera située au Bourg.

Le montant TTC s'élève à la somme de 43 236 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de valider ce devis et d'autoriser madame le maire à le signer.